

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MAI 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mai 2021 par conférence web.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Johanne Anderson et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

EST ABSENT(E) :

Madame Judith Prud'homme conseillère

2021-05-161 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-162 ADOPTION. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 16 ET DU 27 AVRIL 2021 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AVRIL 2021.

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte les procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 et du 27 avril 2021 et de la séance ordinaire du 13 avril 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-163 ANNULATION. VENTES-DÉBARRAS DU MOIS DE MAI.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil procède à l'annulation des ventes-débarras qui étaient prévues les 29 et 30 mai 2021.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-164 AUTORISATION - APPLICATION ET ÉMISSION DES AUTORISATIONS ET CONSTATS À MONSIEUR GABRIEL CÔTÉ.

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ses fonctions, monsieur Gabriel Côté, chargé de projets à la direction - Urbanisme et environnement, reçoit de nombreuses demandes de permis et certificats d'autorisation des citoyens et que dans un souci d'amélioration du service, il serait pertinent de l'autoriser à émettre lesdits permis et certificats d'autorisation;

CONSIDÉRANT que monsieur Côté voit également au respect du règlement concernant les nuisances numéro 2019-972;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil autorise monsieur Gabriel Côté à appliquer et à émettre les autorisations et les constats d'infraction en lien avec les règlements suivants : règlement de zonage numéro 2009-858, règlement sur les permis et certificats numéro 2009-859, règlement de construction numéro 2009-849, règlement concernant les nuisances numéro 2019-972, règlement sur l'arrosage et l'utilisation de l'eau potable numéro 2019-971, règlement relatif à l'entretien des installations septiques (système de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet) numéro 2009-851 et règlement relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts numéro 89-486.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-165 AVIS DE MOTION. RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS 2019-971, 2019-972, 2019-974 ET 2019-978.

- Je, Martin Laplaine, conseiller municipal, donne avis de motion qu'un règlement modifiant les règlements 2019-971 - Règlement sur l'arrosage et l'utilisation de l'eau potable, 2019-972 - Règlement concernant les nuisances, 2019-974 - Règlement sur les systèmes d'alarme et 2019-978 - Règlement relatif aux colporteurs et aux commerçants afin d'autoriser tous les membres du Service de police de la Ville de Mercier à émettre des constats d'infraction sera adopté lors d'une séance ultérieure;
- De plus, je, Martin Laplaine, conseiller municipal, dépose et présente le projet dudit règlement;
- Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la Ville.

2021-05-166 BÂTIMENT DU MANOIR DU BEL ÂGE. AMÉNAGEMENT TEMPORAIRE POUR L'ÉTÉ 2021

CONSIDÉRANT la situation actuelle liée à la pandémie;

CONSIDÉRANT que ce Conseil souhaite favoriser les activités extérieures aux résidents du Manoir du Bel-Âge;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil demande l'autorisation au conseil d'administration de l'OMH Roussillon-Est afin de procéder à l'installation notamment d'un chapiteau, de mobilier extérieur et de bacs à fleurs à l'arrière du bâtiment tel que plus amplement décrit au document annexé à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-167 NOMINATION. MADAME FRANCE DESGENS - COMMIS À LA TAXATION.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de commis à la taxation depuis le 12 mars 2021;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'interne et à l'externe du 10 mars au 5 avril 2021 tel que l'exige la convention collective;

CONSIDÉRANT que deux candidatures ont été reçues provenant de l'interne et 22 candidatures provenant de l'externe;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame France Desgens au poste de commis à la taxation;
- QUE la nomination soit effective à compter du lundi 10 mai 2021;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153, classe 8;
- QUE des représentations soient faites auprès des représentants syndicaux afin de prolonger la période d'essai à 6 mois.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-168 NOMINATION. SECRÉTAIRE - TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE.

CONSIDÉRANT la vacance du poste de secrétaire - travaux publics et génie depuis le 9 avril 2021;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché à l'internet et à l'externe du 1er au 12 avril 2021, tel que l'exige la convention collective SCFP, section locale 3153;

CONSIDÉRANT qu'une candidature a été reçue provenant de l'interne et 26 candidatures provenant de l'externe;

CONSIDÉRANT que, comme la candidature de l'interne n'est pas un employé permanent, l'article 9.07a de la convention collective ne se trouve pas applicable;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été constitué;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des ressources humaines et de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de madame Karine Lebel au poste de secrétaire - travaux publics et génie;
- QUE la nomination soit effective à compter du lundi 10 mai 2021;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues à la convention collective SCFP, section locale 3153, classe 7.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-169 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET RAPPORT DES FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2020.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

- QUE ce Conseil prend acte du dépôt par le trésorier par intérim du rapport financier et du rapport du vérificateur externe ainsi que du rapport sur les faits saillants pour l'année 2020;
- QUE ce rapport sur les faits saillants sera diffusé dans un prochain Info-Mercier.

2021-05-170 ADOPTION. COMPTES À PAYER. PÉRIODE DU 01.04.2021 AU 30.04.2021.

CONSIDÉRANT les listes de comptes payés et à payer déposés lors de la présente séance :

- Comptes payés avant la séance
- Fonds d'administration générale

SOMMAIRE DES COMPTES À PAYER DU 01.03.2021 au 31.03.2021

DATE D'ÉMISSION	MONTANT PAYÉ
2021-04-02	164 319.10 \$
2021-04-08	101 775.17 \$
2021-04-09	107 724.98 \$
2021-04-23	4 593.27 \$
2021-04-30	119 139.55 \$
TOTAL DES COMPTES	497 552.07 \$

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil approuve la liste des comptes à payer pour la période allant du 01.04.2021 au 30.04.2021 et autorise le directeur des Finances et trésorerie par intérim à effectuer les paiements requis.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-171 MODIFICATION. RÉOLUTION 2020-12-644

CONSIDÉRANT la résolution 2020-12-644 octroyant un contrat à la société Snö Innovation inc. pour l'entretien des buttes à neiges dans les parcs Loiselle et Raymond-Pitre;

CONSIDÉRANT que le contrat prévoit que le carburant fourni par la société est payable au terme du contrat;

CONSIDÉRANT la facture reçue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE le montant prévu pour le contrat octroyé par la résolution 2020-12-644 soit bonifié de 3 250,80 \$ à l'exclusion des taxes, lequel montant correspond au coût du carburant.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-172 ADOPTION. RÈGLEMENT 2021-995 ORDONNANT LES TRAVAUX PALLIATIFS DE RESURFAÇAGE DU BOUL. SALABERRY EST ET OUEST ET LE RANG SAINT-CHARLES ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À CETTE FIN.

CONSIDÉRANT l'avis de motion dûment donné le 27 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le règlement 2021-995 ordonnant les travaux palliatifs de resurfaçage du boul. Salaberry Est et Ouest et le rang Saint-Charles et décrétant à cette fin un emprunt.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-173 OCTROI DE CONTRAT. APPEL D'OFFRES 2021-10-TP - SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE LALONDE À MERCIER.

CONSIDÉRANT que le 3 février 2021, la direction du greffe a procédé à une demande de soumissions par voie d'appel d'offres public afin de recevoir des offres de services professionnels relativement à la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection de la rue Lalonde à Mercier;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 22 février 2021 à 15 h 35;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues soit :

- Groupe Civitas inc.
- Avizo Experts-Conseils
- FNX-INNOV inc.
- Shellex Groupe Conseil

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé le 23 février 2021;

CONSIDÉRANT les pointages établis par le comité de sélection selon les critères inscrits au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance pour des travaux de réfection de la rue Lalonde à Mercier à la société Groupe Civitas inc., pour un montant de 80 905.00 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit imputée à même le règlement 2019-979.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-174 OCTROI DE CONTRAT. DEMANDE DE SOUMISSIONS 2021-15-TP - RECHERCHE DE FUITES SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE DE LA VILLE DE MERCIER.

CONSIDÉRANT que le 26 mars 2021, la direction du greffe a procédé à une demande de soumissions par voie d'invitations écrites pour la recherche de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 8 avril 2021 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue soit :

- Aqua Data inc. : 19 484.33 \$ à l'exclusion des taxes

CONSIDÉRANT que la soumission déposée s'est avérée moins élevée de 8.1 % que l'estimation qui en avait été faite;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des travaux publics et génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat pour la recherche de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable de la Ville de Mercier à la société Aqua Data inc., pour un montant de 19 484,33 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-413-00-459;
- QUE ce Conseil autorise un transfert budgétaire de 20 456 \$ du poste 02-330-00-443 au 02-413-00-459.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-175 OCTROI DE CONTRAT. APPEL D'OFFRES 2021-16-TP - RÉFECTION DU REVÊTEMENT DE CHAUSSEE EN ENROBÉ BITUMINEUX.

CONSIDÉRANT que le 20 avril 2021, la direction du greffe a procédé à une demande de soumissions par voie d'appel d'offres public la réfection du revêtement de chaussée en enrobé bitumineux;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 29 avril 2021 à 11 h 05;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues soit :

- Les Pavages Ultra inc. : 39 003.00 \$ à l'exclusion des taxes
- Groupe Endeavour inc. (Les Grands Travaux de Montréal) : 39 450.00 \$ à l'exclusion des taxes

CONSIDÉRANT que la société Les Pavages Ultra inc. a fourni la plus basse soumission conforme et que celle-ci est moins élevée de 22.4 % que l'estimation qui en avait été faite;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des travaux publics et génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat pour la réfection du revêtement de chaussée en enrobé bitumineux à la société Les Pavages Ultra inc., au montant de 39 003.00 \$ à l'exclusion des taxes;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-521;
- QUE ce Conseil autorise, pour pourvoir à une partie de cette dépense, un transfert budgétaire de 20 000 \$ du poste 02-330-00-443 au 02-320-00-521 et un transfert de 15 000 \$ du poste 02-330-00-620 au 02-320-00-521

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-176 OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE À L'HÔTEL DE VILLE DE MERCIER.

CONSIDÉRANT la demande de soumission par voie d'invitation écrite effectuée par la direction du greffe le 20 janvier 2021 pour des services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'installation d'un groupe électrogène à l'Hôtel de Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions du 9 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue soit celle de la société *MLC Associés inc.*;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT que la soumission de société MLC Associés inc. a obtenu un pointage suffisant pour être conforme;

CONSIDÉRANT par ailleurs que le prix soumis était nettement supérieur à l'estimation;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 573.3.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19);

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction des Travaux publics et du Génie et de la direction du greffe;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE le contrat 2021-02-TP - Services professionnels pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux d'installation d'un groupe électrogène à l'hôtel de ville soit octroyé à la société MLC Associés inc. au montant de 48 510 \$ avant taxes;
- QUE cette dépense soit imputée à même le règlement 2017-943.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-177 MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE.

CONSIDÉRANT que le 17 avril 2020, la Ville de Mercier a octroyé le contrat 2020-05-TP pour le marquage de la chaussée à la Ville de Mercier à la société Marquage Signalisation Rive-Sud B.A pour l'option A1;

CONSIDÉRANT que ce contrat était reconduit automatiquement aux mêmes conditions et aux prix ajustés selon l'article 9 du devis pour une année subséquente à moins d'un avis contraire transmis par la Ville avant le 31 octobre 2020 pour l'option A;

CONSIDÉRANT que la société Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. ne respecte pas les termes de ce contrat;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil résilie le contrat liant la Ville de Mercier et la société Marquage Signalisation Rive-Sud B.A. pour le marquage de la chaussée à la Ville de Mercier;
- QUE ce Conseil octroie le contrat pour la deuxième année du contrat 2021-05-TP à la société Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) au montant inscrit dans sa soumission soit 78 296.48 \$ à l'exclusion des taxes, plus un montant de 3 % d'indexation;
- QUE ce Conseil mandate le greffier, Me Denis Ferland, afin de récupérer les sommes dues par la société Marquage Signalisation Rive-Sud B.A, soit pour un montant de 28 985,49 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-178 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENU LE 24 MARS.

- Je, Johanne Anderson, conseillère municipale, dépose le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 mars 2021.

2021-05-179 DEMANDE DE PIIA VISANT LE CHANGEMENT DU REVÊTEMENT EN FAÇADE POUR UN VINYLE GRIS POUR LE 34, RUE LACOSTE.

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant le changement du revêtement en façade pour un vinyle gris a été déposée pour le 34, rue Lacoste;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 avril 2021;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 34, rue Lacoste visant le changement du revêtement en façade pour un vinyle gris.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-180 DEMANDE DE PIIA VISANT LE CHANGEMENT DE COULEUR DU REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE LA RÉSIDENCE POUR LE 64, RUE DE BEAUPRÉ.

Le Conseiller Philippe Drolet dénonce un intérêt quant au présent point à l'ordre du jour et se retire des délibérations.

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant le changement de couleur du revêtement extérieur de la résidence a été déposée pour le 64, rue de Beaupré;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 avril 2021;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 64, rue de Beaupré visant le changement de couleur du revêtement extérieur de la résidence sans condition.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-181 DEMANDE DE PIIA VISANT L'AJOUT D'ENSEIGNES COMMERCIALES POUR LE 656, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE.

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant l'ajout d'enseignes commerciales pour le 656, boulevard Saint-Jean-Baptiste a été déposée;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 avril 2021;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA visant l'ajout d'enseignes commerciales pour le 656, boulevard Saint-Jean-Baptiste avec modifications et aux conditions suivantes :
 - o Que l'enseigne sur poteau soit de plexiglass et non de coroplast;
 - o Que l'enseigne ajoutée sur le poteau existant soit conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-182 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE # 2021-06 CONCERNANT LE 845, BOUL. SAINTE-MARGUERITE.

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 845, boulevard Sainte-Marguerite afin de permettre que les lots 6 435 422 et 6 435 423 à créer aient une largeur de 21 mètres (6 435 422) et 20,8 mètres (6 435 423) alors que la grille des spécifications H01-444 de l'annexe B du règlement de zonage 2009-858 prévoit une largeur minimale de 25 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 21 avril 2021;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que cette demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT l'avis public du 21 avril 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de dérogation mineure #2021-06 au 845, boulevard Sainte-Marguerite afin de permettre que les lots 6 435 422 et 6 435 423 à créer aient une largeur de 21 mètres (6 435 422) et 20,8 mètres (6 435 423) alors que la grille des spécifications H01-444 de l'annexe B du règlement de zonage 2009-858 prévoit une largeur minimale de 25 mètres avec modifications et aux conditions suivantes :
 - o Qu'il soit possible d'installer des installations septiques conformes au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,R.22).

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-183 AVIS DE MOTION. PROJET PILOTE POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET DE POULES PONDEUSES

CONSIDÉRANT que l'attrait pour les poules urbaines est une nouveauté de plus en plus populaire au Québec;

CONSIDÉRANT que ce Conseil a été approché par des citoyens de Mercier qui souhaitent avoir des poules à la maison;

EN CONSÉQUENCE :

- Je, Johanne Anderson, conseillère municipale, donne avis de motion qu'un règlement concernant un projet pilote pour la mise en œuvre d'un projet de poules pondeuses sera adopté à une séance ultérieure.

2021-05-184 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO 2021-03-078

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, de la direction des Travaux publics et du Génie ainsi que de la direction de l'Urbanisme et de l'Environnement voulant qu'un technologue plutôt qu'un ingénieur puisse attester de la conformité des plans scellés pour la réalisation d'un forage directionnel sous le boulevard en face du 510, boulevard Salaberry;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE les termes de la deuxième conclusion de la résolution 2021-03-078 un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec soient modifiés par un technologue membre de l'Ordre Des Technologues Professionnels du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-185 DEMANDE DE BOURSE SPORTIVE. MATHIS FALCON-KORB - ESCRIME.

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier encourage la relève sportive par le biais d'un programme de soutien financier;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce programme, la direction Loisirs, Culture et Vie communautaire a reçu, le 12 avril dernier, une demande de monsieur Mathis Falcon-Korb, athlète en escrime;

CONSIDÉRANT qu'il est présentement classé 13e au Canada;

CONSIDÉRANT qu'il est d'âge mineur et résident de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT qu'il est étudiant à temps plein;

CONSIDÉRANT qu'il répond aux critères du programme de bourse sportive de la Ville de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil octroie par son programme de soutien financier, à monsieur Mathis Falcon-Korb, une bourse sportive au montant de 250 \$;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-186 DEMANDE DE BOURSE SPORTIVE. LÉA FRÉCHETTE - SOFTBALL.

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier encourage la relève sportive par le biais d'un programme de soutien financier;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ce programme, la direction Loisirs, Culture et Vie communautaire a reçu, le 31 mars dernier, une demande de madame Léa Fréchette, athlète de softball;

CONSIDÉRANT qu'elle a été sélectionnée parmi les meilleures joueuses U18 de balle-rapide au Québec;

CONSIDÉRANT qu'elle compte participer à plusieurs compétitions dont le Canada Cup qui aura lieu à Vancouver au mois de juillet 2021, le championnat canadien qui aura lieu à l'Île-Perrot au mois d'août 2021 et divers tournois en Ontario et aux États-Unis;

CONSIDÉRANT qu'elle est d'âge mineur et résidente de la Ville de Mercier;

CONSIDÉRANT qu'elle est étudiante à temps plein;

CONSIDÉRANT qu'elle répond aux critères du programme de bourse sportive de la Ville de Mercier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil octroie par son programme de soutien financier, à madame Léa Fréchette, une bourse sportive au montant de 250 \$;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-187 AIDE FINANCIÈRE. PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER SPORTIF - VOLET SPORT DE GLACE.

CONSIDÉRANT que l'association de hockey mineur de Mercier a fait parvenir la liste 2020-2021 des joueurs éligibles au programme de soutien financier sportif du volet participation aux sports de glace;

CONSIDÉRANT que pour la saison 2020-2021 de hockey sur glace, cinq joueurs habitant sur le territoire de la Ville de Mercier, dont la liste est annexée à la présente résolution, sont éligibles à cette subvention, laquelle représente une attribution de 300 \$ par joueur;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE soit versée une subvention de 300 \$ à chacun des 5 joueurs éligibles au programme de soutien financier sportif, lesquels sont identifiés sur la liste annexée à la présente résolution pour un montant total de 1 500 \$;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-10-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

2021-05-188 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2021 - SAINT-VINCENT DE PAUL.

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme Saint-Vincent de Paul de Mercier reçue le 5 mai 2021 afin de solliciter une demande de subvention;

CONSIDÉRANT que cette subvention permettrait à l'organisme Saint-Vincent de Paul de Mercier de venir en aide aux personnes dans le besoin afin d'améliorer leur quotidien;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil octroie une aide financière au montant de 8750 \$ à l'organisme Saint-Vincent de Paul de Mercier pour l'année 2021;
- QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 39.

La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 42.

2021-05-189 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 53.

ADOPTÉE à l'unanimité